

Publication d'informations en matière de durabilité
conformément à l'article 10(1) du Règlement SFDR | HSBC
Asia-Pacific Private Credit Fund SCSp SICAV-RAIF (le
« **Fonds** »)

Le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « **Règlement SFDR** ») (tel que complété par les articles 25 à 36 du Règlement (UE) 2022/1288 détaillant les normes techniques de réglementation, et modifié et complété en tant que de besoin) vise à fournir plus de transparence aux investisseurs sur l'intégration des risques en matière de durabilité, sur la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans les processus d'investissement et sur la promotion des facteurs environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance (« **ESG** »). En particulier, le Règlement SFDR exige des gestionnaires de fonds d'investissement et des conseillers qu'ils publient des informations spécifiques liées aux questions ESG à l'attention des investisseurs sur leur site Internet. Les termes qui ne sont pas définis autrement dans le présent document ont le sens qui leur est donné dans la notice d'offre du Fonds datée de juillet 2026, telle que modifiée en tant que de besoin (la « **NO** »).

1 Résumé

Sans objectif d'investissement durable	Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.
Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier	Le Fonds (LEI : 635400JLZ1UAL5BSWE67) promouvra des caractéristiques ESG en ne faisant aucun nouvel investissement (autre que pour renforcer des investissements de suivi) dans des sociétés affichant un Score ESG faible (1). De tels investissements seront identifiés grâce à l'approche du Gestionnaire de portefeuille en matière d'évaluation des Notations ESG pour les emprunteurs éligibles. En outre, le Fonds n'investira pas (excepté pour renforcer des investissements de suivi) dans des sociétés affichant un Score ESG satisfaisant (2), sauf si l'Équipe d'investissement estime que la Notation ESG est susceptible de passer à un Score ESG bon (3) ou solide (4). Les Notations ESG sont déterminées par rapport à un certain nombre de caractéristiques ESG, notamment les facteurs liés au changement climatique, les ressources naturelles, la pollution et les déchets, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, la sécurité des produits et la responsabilité vis-à-vis de ces derniers, et les pratiques de gestion du travail.
Stratégie d'investissement	La stratégie du Fonds vise à constituer un portefeuille diversifié de prêts couvrant l'ensemble de la structure du capital afin de soutenir des sociétés performantes du segment intermédiaire du marché, détenues par des familles ou soutenues par des fonds de capital-investissement dans la région Asie-Pacifique. Des Notations ESG (décrites ci-dessous) seront

	utilisées pour évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des emprunteurs.
Proportion d'investissements	Une proportion d'au moins 80 % du portefeuille devrait être alignée sur des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et sera catégorisée en conséquence.
Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales	Chaque investissement présenté au Comité d'investissement en crédit privé Asie-Pacifique (Asia-Pacific Private Credit Investment Committee, ou « IC ») contiendra une section ESG dédiée dans le document d'investissement. L'ESG sera à l'ordre du jour de la réunion et les membres du Comité d'investissement en crédit privé Asie-Pacifique seront tenus de valider les Notations ESG des sociétés désignées. Les facteurs ESG feront l'objet d'un suivi continu de la part de l'équipe d'investissement du Fonds (l'« Équipe d'investissement »).
Méthodes	L'Équipe d'investissement a mis en œuvre un ensemble de Fiches d'évaluation ESG spécifiques à chaque secteur (les « Fiches d'évaluation »), utilisées pour évaluer l'exposition d'un emprunteur aux risques ESG et aux opportunités de contributions ESG positives.
Sources et traitement des données	Les informations ajoutées aux Fiches d'évaluation ESG sont déterminées en se référant aux documents fournis par la société et/ou les actionnaires, aux réponses aux questions posées, aux rapports de diligence raisonnable ainsi qu'aux fournisseurs de données tels que RepRisk.
Limites aux méthodes et aux données	Le niveau d'informations disponibles pour compléter les Fiches d'évaluation ESG peut varier d'un emprunteur à l'autre et, par conséquent, l'Équipe d'investissement utilisera toutes les informations disponibles dans le domaine public, celles publiées par l'emprunteur lors de la diligence raisonnable (y compris par le biais du questionnaire du Fonds), les informations provenant de rapports indépendants ou celles disponibles auprès de HSBC ou de fournisseurs de données ESG tiers pour compléter son analyse.
Diligence raisonnable	Au cours de la phase de diligence raisonnable de la transaction, l'Équipe d'investissement examinera des informations plus détaillées sur la société, notamment en se basant sur le plan d'affaires et le modèle financier, les rapports de diligence raisonnable préparés en externe et les présentations de la direction, voire en se rendant sur site.
Politiques d'engagement	L'Équipe d'investissement pourrait mener son activité d'engagement en abordant des sujets de durabilité lors des réunions avec la direction et pourrait encourager les sociétés à rendre compte de leurs activités en matière d'ESG. L'Équipe d'investissement entend proposer des prêts à impact positif (Sustainability Linked Loans, ou « SLL ») aux emprunteurs sous forme de conversion.

Indice de référence désigné	Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds.
-----------------------------	--

2 Sans objectif d'investissement durable

HSBC Asia-Pacific Private Credit Fund promouvra des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), en cherchant à investir dans des sociétés qui satisfont aux exigences du cadre ESG applicable du Gestionnaire de FIA (en coordination avec le Gestionnaire de portefeuille).

3 Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Les caractéristiques environnementales et sociales évaluées pour chaque société par le biais de la Fiche d'évaluation ESG sont les suivantes :

- Émissions de GES et risque climatique
- Gestion des risques environnementaux
- Biodiversité et impacts écologiques
- Utilisation des ressources et gestion des déchets
- Approvisionnement en matériaux et gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Opportunités environnementales
- Sécurité et responsabilité vis-à-vis des produits/services
- Confidentialité et sécurité des données
- Gestion du travail
- Santé et sécurité sur le lieu de travail
- Relations communautaires et droits de l'homme
- Opportunités sociales

Le Fonds promouvra des caractéristiques ESG en ne faisant aucun nouvel investissement (autre que pour renforcer des investissements de suivi) dans des sociétés affichant un Score ESG faible (1). De tels investissements seront identifiés grâce à l'approche du Gestionnaire de portefeuille en matière d'évaluation des Notations ESG pour les emprunteurs éligibles. En outre, le Fonds n'investira pas (excepté pour renforcer des investissements de suivi) dans des sociétés affichant un Score ESG satisfaisant (2), sauf si l'Équipe d'investissement estime que la Notation ESG est susceptible de passer à un Score ESG bon (3) ou solide (4). Veuillez vous reporter à la section 7 pour plus de détails sur les Fiches d'évaluation ESG et la manière dont les caractéristiques ESG sont prises en compte dans la méthodologie de ces Fiches ESG.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par ce Fonds.

4 Stratégie d'investissement

Le Fonds accordera des prêts à la fois en qualité de prêteur initial et indirectement par l'intermédiaire d'un tiers ou d'un véhicule ad hoc qui octroie des prêts pour le Fonds ou pour son compte. La stratégie du Fonds vise à constituer un portefeuille diversifié de prêts couvrant l'ensemble de la structure du capital afin de soutenir des sociétés performantes, détenues par des familles ou soutenues par des sponsors financiers dans la région Asie-Pacifique. Les prêts seront majoritairement libellés en USD, mais pourront aussi être libellés dans les principales devises locales, notamment le dollar australien, le dollar de Hong Kong, la roupie indienne, le yen japonais, le won coréen, le renminbi et le dollar de Singapour, ainsi qu'en euros et en livres sterling, l'exposition étant couverte ou convertie en USD.

Le Fonds ciblera principalement l'octroi de prêts à des sociétés de taille intermédiaire issues de divers secteurs (hors immobilier), présentant un EBITDA et/ou un besoin de financement en crédit privé pouvant atteindre 100 millions d'USD. Les prêts seront sélectionnés sur les marchés de la région où HSBC Bank est implantée, avec un effet de levier moyen cible/ratio prêt-valeur à l'octroi inférieur à 5x/60 %. Le Fonds vise un TRI brut compris entre 11 % et 13 %. Pour lever toute ambiguïté, dans la mesure où le Fonds est qualifié de « FIA octroyant des prêts » tel que défini par la Directive AIFM 2, le niveau maximal d'effet de levier autorisé pour le Fonds est de trois cents pour cent (300 %) de sa Valeur liquidative, selon la méthode de l'engagement.

Le Fonds ciblera principalement six marchés « principaux » de HSBC Bank dans la région Asie-Pacifique (Hong Kong, Australie, Inde, Corée, Chine offshore¹ et Singapour), tandis que les marchés « complémentaires » (Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines et Vietnam) et les marchés « autres » (Bangladesh, Macao, Chine continentale, Sri Lanka, Taïwan, Thaïlande et Turquie) seront abordés selon une approche plus opportuniste.

Les opérations seront principalement générées par HSBC Bank en Asie-Pacifique, l'une des institutions financières de premier plan de la région, forte d'une offre de financement primée à de multiples reprises, de plus de 160 ans d'expérience dans l'octroi de prêts en Asie-Pacifique et d'une plateforme de crédit privé dédiée implantée dans la région. Toutes les décisions d'investissement concernant le Fonds seront prises à l'entière discrétion du Gestionnaire de portefeuille (faisant partie de HSBC Asset Management), agissant conformément au Contrat de gestion de portefeuille et de manière indépendante vis-à-vis de HSBC Bank. Il est attendu que HSBC Bank conserve généralement un intérêt dans chaque prêt financé par le Fonds au moment de l'investissement, sans que cela soit obligatoire, et le Fonds pourra effectuer des transactions pour lesquelles HSBC Bank ne fournit pas de services et ne conserve aucun intérêt.

La plupart des prêts seront assortis d'au moins un engagement financier de maintien et seront généralement des instruments à terme à taux fixe ou variable dont l'échéance juridique sera de six ans maximum (généralement de trois ans ou de cinq ans maximum pour les opérations d'entreprise et les opérations soutenues par des sponsors financiers). Les prêts peuvent bénéficier de mécanismes de protection contre le remboursement anticipé, notamment de clauses de type « non-call » (généralement pendant 12 à 18 mois lorsqu'ils sont prévus), l'expérience acquise par HSBC Bank ainsi que par le marché du

¹ Des entreprises chinoises dont une part significative des revenus, bénéfices, flux de trésorerie, actifs ou garanties de transaction est située hors de Chine continentale et peut être effectivement sécurisée.

crédit privé en Asie-Pacifique montrant qu'un prêt présente généralement une durée de vie moyenne d'environ deux à trois ans.

Le Fonds privilégiera l'octroi de prêts à des sociétés performantes du marché intermédiaire de la région Asie-Pacifique, détenues par des familles ou soutenues par des sponsors financiers, avec une allocation prévisionnelle de 30 %/70 % entre les prêts adossés à des sponsors et les prêts non adossés à des sponsors, fondée sur l'expérience acquise, la pénétration du marché du capital-investissement dans la région et la capacité avérée de HSBC Bank à sourcer des opportunités attrayantes de crédit privé auprès de sa clientèle d'entreprises.

Le Fonds promouvra des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'Article 8 du Règlement SFDR en cherchant à investir dans des entreprises qui répondent aux exigences du cadre ESG pertinent du Gestionnaire de portefeuille. En particulier, le Fonds promouvra les caractéristiques environnementales et sociales en n'effectuant aucun nouvel investissement (autre que pour renforcer des investissements de suivi) dans des sociétés affichant un Score ESG faible (1). En outre, le Fonds n'investira pas (excepté pour renforcer des investissements de suivi) dans des sociétés affichant un Score ESG satisfaisant (2), sauf si l'Équipe d'investissement estime que la Notation ESG est susceptible de passer à un Score ESG bon (3) ou solide (4).

De plus amples informations sur la Fiche d'évaluation ESG et les autres méthodologies que le Fonds adopte pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds sont disponibles à la section 7 (**Méthodologies**).

5 Proportion d'investissements

La stratégie d'investissement du Fonds repose sur un portefeuille de Prêts éligibles consentis à des sociétés de taille intermédiaire en Asie-Pacifique. En principe, au moins 80 % du portefeuille (par rapport aux engagements totaux du Fonds (y compris les sociétés parallèles ou les véhicules d'investissement alternatifs) (les « **Engagements totaux du Fonds** »)) sera aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et sera catégorisé en conséquence. Par conséquent, il est prévu qu'un maximum de 20 % du portefeuille (en référence aux Engagements totaux du Fonds) ne soit pas aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. Tous les investissements seront toutefois soumis à l'ensemble des processus de diligence raisonnable opérationnelle et juridique.

6 Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales

Chaque investissement présenté au Comité d'investissement en crédit privé Asie-Pacifique contiendra une section ESG dédiée dans le document d'investissement. Il s'agit notamment d'une évaluation écrite des opportunités et risques ESG de la société, de la Fiche d'évaluation ESG et d'une justification écrite de la Notation ESG désignée. Le membre de l'Équipe d'investissement le présentant au Comité d'investissement en crédit privé Asie-Pacifique sera tenu de couvrir l'évaluation ESG comme point à l'ordre du jour lors de la réunion et les membres du Comité d'investissement seront tenus de valider la Notation ESG de la société désignée.

Les notations ESG seront examinées et mises à jour au moins une fois par an.

7 Méthodes

Fiches d'évaluation ESG

L'Équipe d'investissement a mis en œuvre un ensemble de fiches d'évaluation ESG spécifiques à chaque secteur (les « **Fiches d'évaluation ESG** »), utilisées pour évaluer l'exposition d'un emprunteur aux risques ESG ainsi qu'aux opportunités de contribuer positivement aux résultats en matière de durabilité, sur la base d'un certain nombre de critères ESG. Chaque question est évaluée sur la base de paramètres définis dans les Fiches d'évaluation ESG, et une pondération spécifique est attribuée en fonction de l'importance au sein de ce secteur. Les Fiches d'évaluation ESG ont été conçues en collaboration avec l'Équipe d'investissement responsable dans les actifs alternatifs de HSBC et s'appuient sur des ressources externes telles que le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et la Méthodologie de Notation ESG de MSCI.

Chaque société se verra attribuer un score compris entre 1 et 4 ou 5 par question ESG importante, 1 correspondant au risque ESG le plus élevé, 2 à un risque moyen, 3 à un risque faible, 4 à un risque neutre et 5 à un impact positif. Le score le plus élevé pour certaines questions, telles que la santé et la sécurité ou la gestion des risques environnementaux, est limité à 4 étant donné que le meilleur résultat est la prévention des impacts négatifs. Toutefois, pour certaines questions, le score le plus élevé est de 5, le meilleur résultat pouvant théoriquement se traduire par un impact positif. Dans le cas de la caractéristique « Émissions de GES et risque climatique », un score de 5 pourrait résulter d'activités qui compensent largement les émissions et/ou augmentent la résilience climatique. En ce qui concerne les relations avec les communautés et les droits de l'homme, un score de 5 pourrait être attribué si la société dépasse la simple atténuation des risques pour les communautés locales et parvient à générer des impacts positifs, par exemple en créant des emplois ou en mettant en œuvre des programmes complets de responsabilité sociale de l'entreprise.

Les informations ajoutées aux Fiches d'évaluation sont déterminées par l'Équipe d'investissement en se référant aux documents fournis par l'entreprise ou le sponsor financier, aux réponses aux questions posées, aux rapports de diligence raisonnable ainsi qu'aux fournisseurs de données tels que RepRisk. Le niveau d'informations disponibles pour compléter les Fiches d'évaluation peut varier d'un emprunteur à l'autre et, par conséquent, l'Équipe d'investissement utilisera toutes les informations disponibles dans le domaine public, celles publiées par l'emprunteur lors de la diligence raisonnable (y compris par le biais de notre questionnaire ESG), les informations provenant de rapports indépendants ou celles disponibles auprès de HSBC ou de fournisseurs de données ESG tiers pour compléter son analyse.

Les scores pondérés des questions ESG sont additionnés, puis recalculés pour produire un score ESG de 1 à 5 qui est ensuite utilisé pour attribuer une Notation ESG à chaque société. Un score ESG de 1 ou inférieur à 2 correspond à une Notation ESG « Faible », un score ESG de 2 ou inférieur à 3 correspond à une Notation ESG « Satisfaisante », un score ESG de 3 ou inférieur à 4 correspond à une Notation ESG « Bonne » et un score ESG de 4 ou inférieur à 5 correspond à une Notation ESG « Solide ».

Le Fonds promouvra les caractéristiques environnementales et sociales en mettant en œuvre le Cadre ESG pour le crédit alternatif de HSBC et en n'effectuant aucun nouvel investissement (excepté pour renforcer des investissements de suivi) dans des sociétés affichant une Notation ESG « Faible ». En outre, le Fonds n'investira pas (excepté pour renforcer des investissements de suivi) dans des sociétés affichant une Notation ESG

« Satisfaisante », sauf si l'Équipe d'investissement estime que la Notation ESG est susceptible de passer à une Notation ESG « Bonne » ou « Solide ».

Les caractéristiques environnementales et sociales évaluées pour chaque société par le biais de la Fiche d'évaluation ESG sont les suivantes :

- Émissions de GES et risque climatique
- Gestion des risques environnementaux
- Biodiversité et impacts écologiques
- Utilisation des ressources et gestion des déchets
- Approvisionnement en matériaux et gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Opportunités environnementales
- Sécurité et responsabilité vis-à-vis des produits/services
- Confidentialité et sécurité des données
- Gestion du travail
- Santé et sécurité sur le lieu de travail
- Relations communautaires et droits de l'homme
- Opportunités sociales

8 Sources et traitement des données

Comme décrit à la section 7, les caractéristiques environnementales et sociales sont traitées comme des données d'entrée dans la Fiche d'évaluation ESG, et déterminées par l'Équipe d'investissement en se référant aux documents fournis par la société et/ou les actionnaires, aux réponses aux questions posées, aux rapports de diligence raisonnable ainsi qu'aux fournisseurs de données tiers tels que RepRisk. La Notation ESG obtenue est une moyenne pondérée des facteurs ESG pertinents.

Bien qu'il ne s'agisse pas encore d'une norme ou d'une exigence du secteur, l'Équipe d'investissement encouragera les emprunteurs à remplir un questionnaire ESG aligné sur les rapports concernant les principales incidences négatives (« **PAI** ») pour compléter les informations qui manqueraient à la Fiche d'évaluation ESG. L'Équipe d'investissement s'efforce en permanence de développer ses propres cadres de durabilité pour améliorer la disponibilité et la cohérence des données et pourra les appliquer à l'avenir. Toutefois, il demeure que ni le Gestionnaire de FIA, ni le Gestionnaire de portefeuille, ni les entités du Fonds ne considèrent les PAI telles que mentionnées dans le Règlement SFDR lorsque les données disponibles manquent.

Le niveau d'informations disponibles pour compléter les Fiches d'évaluation ESG peut varier d'un emprunteur à l'autre et, par conséquent, l'Équipe d'investissement utilisera toutes les informations disponibles dans le domaine public, celles publiées par l'emprunteur lors de la diligence raisonnable (y compris par le biais du questionnaire du Compartiment), les informations provenant de rapports indépendants ou celles disponibles auprès de HSBC ou de fournisseurs de données ESG tiers pour compléter son analyse. Pour clarifier, l'Équipe d'investissement n'a généralement pas recours à des estimations pour compléter la Fiche d'évaluation ESG. Ceci étant dit, si des estimations sont utilisées, elles ne représenteront pas plus de 20 % des données.

Chaque investissement présenté au Comité d'investissement en crédit privé Asie-Pacifique contiendra une section ESG dédiée dans le document d'investissement. Il s'agit notamment d'une évaluation écrite des opportunités et risques ESG de la société, de la Fiche d'évaluation ESG et d'une justification écrite de la Notation ESG désignée. Le membre de l'Équipe d'investissement le présentant au Comité d'investissement en crédit privé Asie-Pacifique sera tenu de couvrir l'évaluation ESG comme point à l'ordre du jour lors de la réunion et les membres du Comité d'investissement en crédit privé Asie-Pacifique seront tenus de valider la Notation ESG de la société désignée.

9 Limites aux méthodes et aux données

Le niveau d'informations disponibles pour compléter les Fiches d'évaluation ESG peut varier selon les emprunteurs. Bien que tous les efforts raisonnables soient faits pour récupérer ces données, le Fonds peut ne pas être en mesure d'obtenir toutes les données dont il a besoin auprès de l'emprunteur. Dès lors, pour pallier ces limitations de sorte qu'elles n'affectent pas significativement la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales que le Fonds promeut sont atteintes, l'Équipe d'investissement utilisera toutes les informations fiables et solides disponibles dans le domaine public, celles publiées par l'emprunteur lors de la diligence raisonnable (y compris par le biais du questionnaire du Fonds), celles provenant de rapports indépendants ou celles disponibles auprès de HSBC ou de fournisseurs de données ESG tiers pour compléter son analyse. Lorsqu'il est nécessaire de compléter les informations manquantes par des estimations, ces dernières sont déterminées selon des méthodes d'estimation robustes.

10 Diligence raisonnable

Au cours de la phase de diligence raisonnable de la transaction, l'Équipe d'investissement examinera des informations plus détaillées sur la société, notamment en se basant sur le plan d'affaires et le modèle financier, les rapports de diligence raisonnable (couvrant entre autres les questions financières, fiscales, commerciales et juridiques) préparés en externe et les présentations de la direction, voire en se rendant sur site. L'évaluation des risques ESG est un élément clé de la phase initiale de filtrage des transactions. Les équipes d'investissement de HSBC Asset Management ont, par le passé, écarté des transactions à ce stade pour des raisons liées aux critères ESG. Dans le cadre de ce processus de filtrage et de diligence raisonnable, l'Équipe d'investissement cherchera à effectuer une évaluation qualitative de l'impact des facteurs ESG sur le profil de risque de crédit d'un emprunteur.

Bien qu'il ne s'agisse pas encore d'une norme ou d'une exigence du secteur, l'Équipe d'investissement encouragera les emprunteurs à remplir un questionnaire ESG aligné sur les rapports de PAI pour compléter les informations qui manqueraient à la Fiche d'évaluation ESG. L'Équipe d'investissement s'efforce en permanence de développer ses propres cadres de durabilité pour améliorer la disponibilité et la cohérence des données et pourra les appliquer à l'avenir. Toutefois, il demeure que ni le Gestionnaire de FIA, ni le Gestionnaire de portefeuille, ni les entités du Fonds ne considèrent les PAI telles que mentionnées dans le Règlement SFDR lorsque les données disponibles manquent.

11 Politiques d'engagement

L'Équipe d'investissement a utilisé son expérience pour développer une approche robuste et reproductible de la surveillance du portefeuille. Cela comprend un contrôle régulier et continu au moyen d'outils internes destinés à suivre les alertes d'actualité relatives aux

emprunteurs du portefeuille, à examiner les informations de gestion et à maintenir un dialogue régulier avec la direction et les actionnaires des emprunteurs. L'Équipe d'investissement réalisera également des examens trimestriels du portefeuille, dans le cadre desquels l'engagement ESG sera pris en compte. Pour chaque société dont la direction a fait l'objet d'activités d'engagement au cours du dernier trimestre, le membre concerné de l'Équipe d'investissement présentera les changements éventuels dans le Score ESG, les principaux sujets abordés et toute mise à jour des objectifs pertinents.

Outre la Politique d'investissement responsable (« IR ») de HSBC et la Politique d'investissement responsable dans les actifs alternatifs de HSBC, ainsi que les politiques relatives au vote et à l'engagement, l'Équipe d'investissement en crédit privé Asie-Pacifique a adopté une stratégie pour s'engager auprès des emprunteurs.

L'Équipe d'investissement s'engagera auprès des emprunteurs au moins une fois par an par le biais du questionnaire ESG. L'Équipe d'investissement peut également s'engager auprès des emprunteurs sur les sujets ESG lors des réunions de la direction pour comprendre et évaluer leurs engagements en matière de durabilité et leurs progrès vis-à-vis des objectifs ESG le cas échéant. Ces réunions peuvent être utilisées pour encourager les entreprises à publier leurs activités liées aux questions ESG et à partager les résultats avec l'Équipe d'investissement. L'Équipe d'investissement prévoira d'autres réunions dédiées si des informations ESG complémentaires sont nécessaires. Le cas échéant, l'équipe s'engagera également auprès des actionnaires pour comprendre leur approche globale des questions ESG et leur stratégie spécifique concernant les sociétés du portefeuille du Fonds.

Avant la réunion, le membre responsable de l'Équipe d'investissement peut travailler avec le spécialiste senior d'investissement responsable pour établir une liste de questions ESG pertinentes pour le secteur afin d'orienter la discussion avec la direction. Cette liste peut inclure toutes les questions liées à la Fiche d'évaluation ESG qui n'auraient pas été entièrement traitées en amont de l'investissement et qui sont importantes pour évaluer le profil ESG de l'actif (p. ex. progrès sur les engagements climatiques, etc.). Les détails des engagements liés aux questions ESG seront suivis dans le système informatique de l'Équipe d'investissement. Les informations obtenues grâce à l'engagement auprès des sociétés contribueront à toute mise à jour de la Fiche d'évaluation ESG, ce qui pourrait entraîner des variations positives/négatives du score.

L'engagement ESG sera abordé à l'ordre du jour lors de la réunion de Revue trimestrielle du portefeuille présidée par le Directeur de la plateforme de crédit privé de HSBC Asset Management. Pour chaque société dont la direction a fait l'objet d'activités d'engagement au cours du dernier trimestre, le membre concerné de l'Équipe d'investissement présentera les changements éventuels dans la Notation ESG, les principaux sujets abordés et toute mise à jour des objectifs pertinents.

L'Équipe d'investissement renforcera son engagement auprès des sociétés ayant une Notation ESG « Satisfaisante » ou, dans le cas où l'Équipe d'investissement a rétrogradé la Notation ESG à « Satisfaisante » ou une notation inférieure, ou lorsque l'Équipe d'investissement a connaissance d'un incident lié au risque ESG. Le membre responsable de l'Équipe d'investissement identifiera les domaines d'amélioration potentiels et/ou les objectifs de durabilité à mettre en avant auprès de la société, en fonction des caractéristiques environnementales ou sociales qui ne répondent pas aux attentes.

Un engagement renforcé sera mis en œuvre auprès de la société sur une base périodique (au moins une fois par an) et cet effort se poursuivra jusqu'à ce que des preuves suffisantes d'amélioration soient recueillies pour soutenir une amélioration de la Notation ESG de la

société à « Bonne » ou meilleure, ainsi que l'approbation du Comité d'investissement en crédit privé Asie-Pacifique. Si la société ne fait pas suffisamment de progrès pendant cette année pour justifier une amélioration de sa Notation ESG, cet élément sera pris en compte lors des examens futurs de potentielles opportunités avec l'emprunteur.

Prêts à impact positif (SLL)

L'Équipe d'investissement entend proposer des SLL aux sociétés du portefeuille sous forme de conversions, dans le cadre desquelles les objectifs de performance de durabilité appropriés sont fixés postérieurement à la transaction par l'emprunteur et le sponsor. Les SLL :

- comprennent une marge à double cliquet : la marge sur le prêt est ajustée à la hausse ou à la baisse en fonction des résultats par rapport aux Objectifs de performance en matière de durabilité (« **SPT** ») ;
- comprennent certaines clauses de durabilité pour protéger contre le risque de *greenwashing* ;
- sont associés à des indicateurs clés de performance (« **KPI** ») significatifs définis par l'emprunteur et soumis à la vérification d'un organisme d'évaluation de la durabilité tiers ;
- exigent de l'emprunteur qu'il communique régulièrement ses résultats par rapport aux SPT et aux KPI.

Bien que le concept de conversion soit nécessaire dans les situations où il y a un changement de contrôle, le Fonds proposera également des SLL sur les refinancements dans le cadre desquels la documentation et les objectifs sont mis en place en amont de la conclusion de la transaction.

12 Indice de référence désigné

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par ce Fonds.